DÉCRET N° 2025-355 DU 18 AVRIL 2025

Applicable au 01/10/2025

AVANT DÉCRET

SIR
AUTORISATION DE CONDUITE

SI
Attestation de non contre indication

Liste des engins concernés :
R487, R483, R490, R489, R486A, R482

- Grues à tour
- Grues mobiles
- Grues auxiliaires de chargement
- Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- Engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté (à l'exclusion des tracteurs agricoles et forestiers pour le régime agricole)

SI

Liste des engins concernés :
Autres engins, R484, R485

- Pont roulant
- Portique
- Gerbeurs accompagnants

SIR
HABILITATION ÉLECTRIQUE

SI
Attestation de non contre indication

Liste des opérations concernées :
Habilitations

- Opérations au voisinage simple de pièces nues sous tension : B1, B2, B1L, B2L, H1, H2
- Opérations au voisinage renforcé de pièces nues sous tension : B1V, B2V, B1VL, B2VL, H1V, H2V
- Travaux sous tension : B1T, B2T, H1T, H2T, B2TL, B1TL
- Travaux de nettoyage sous tension (relevant de prescriptions normatives d'habilitation aux travaux sous tension) : B1N, B2N, H1N, H2N
- Autres opérations au voisinage, interventions : BR, BRL, B1XL, B2XL

SI

Liste des opérations concernées :
Autres habilitations

- Habilitations électriques : H0, B0, BS

APRÈS DÉCRET

N° 2025-355
DU 18/04/2025
APPLICABLE AU 01/10/2025